

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DU CNPE DE DAMPIERRE-EN-BURLY

Réunion de bureau du 04 septembre 2018

Compte-rendu

Présents :

Membres bureau CLI

EDF

Secrétaire

Absents / excusés :

André COPIN - Alain FOURCAULT - Michel TINDILLERE

Pascal BRAILLY - Aurélie FOLLENFANT – François RIVALIN

Maud MICHEL

Gilles LEPELTIER - Gérard MAHAUD

1. Points d'actualité CNPE

- Arrêts de tranches :

La tranche n°1 est actuellement en arrêt pour simple rechargement. Le rechargement est en cours, le recouplage est prévu pour la mi-septembre.

La tranche n°4 a été arrêtée pour une visite partielle le 9 juin 2018. Comme lors de chaque arrêt programmé, de nombreux contrôles sont réalisés sur différents composants, dont les générateurs de vapeur.

Les examens réalisés sur un des trois générateurs de vapeur (témoin) ont révélé un taux de colmatage (dépôts d'oxydes) au niveau des plaques entretoises, qui nécessite un nettoyage préventif des générateurs de vapeur.

Cette opération de maintenance va être réalisée sur l'ensemble des générateurs de vapeur de l'unité de production n°4.

- ESS de niveau 1 :

➤ **ESS du 30 août 2018** : Lors de l'arrêt programmé de la tranche n°1, le refroidissement de la piscine a été isolé pour pouvoir faire le déchargement du combustible. Cet isolement a été fait par des vannes en mode manuel et non pas en mode automatique comme cela se fait habituellement, du fait du déclenchement d'une alarme.

A la remise en service, les vannes fermées manuellement n'ont pas été rouvertes, le refroidissement ne s'est donc pas fait correctement.

Ce problème n'a pas été constaté tout de suite au moment du déchargement des combustibles (délai de plus de 2h), d'où la déclaration d'un événement significatif de niveau 1.

➤ **ESS du 22 juin 2018** : Lors d'un contrôle volumétrique du circuit primaire, à la remise en service d'un filtre, une vanne n'a pas été fermée complètement par l'opérateur (légère inétanchéité d'une épaisseur de 1,15 mm).

A la remise en service du circuit, du fait de la forte pression (155 bars), une partie du fluide est passé dans les événements et la purge, soit une fuite de 780 litres. Le fluide a bien été collecté et n'a donc pas été rejeté à l'extérieur, mais il ne s'est pas retrouvé dans le circuit primaire comme prévu.

La fuite ayant été détectée en salle de commande au bout de 1h20, alors qu'un délai maximal de 1h est accepté dans ce cas, une déclaration d'événement significatif de niveau 1 a été faite auprès de l'ASN.

2. Retour sur la réunion des chargés de mission des CLI du 21/06/2018

Lors de cette réunion a été abordée la question de l'élargissement des PPI à 20 km. L'arrêté relatif aux INB et à la transparence en matière nucléaire, qui traite notamment des nouvelles modalités de nomination des membres de CLI dans le cadre de cet élargissement, est toujours en projet et devrait sortir à la fin de l'année 2018.

Cet arrêté ne prévoit plus d'obligation pour les CLI de faire une réunion publique annuelle, mais parle de « réunion ouverte au public », ce qui laisse la possibilité de simplement ouvrir au public une des réunions plénières.

Suite à l'élargissement du PPI, il sera nécessaire de prendre un nouvel arrêté de nomination des membres, pour intégrer les nouvelles communes du périmètre 20km.

Afin d'éviter de multiplier le nombre de membres, et pour respecter la proportion des membres des différents collèges (au moins 40% pour le collège des élus et au moins 10% pour les autres collèges), il est convenu de prendre les représentants des élus parmi les communautés de communes concernées, soit 5 com com plus une dans le Cher.

Il est convenu de choisir le nombre de représentants par communauté de communes en tenant compte du nombre de communes incluses dans le PPI pour chaque com com. L'objectif est de conserver une vingtaine de représentants d'élus afin de garder un nombre de membres de la CLI similaire au nombre actuel.

Maud MICHEL fera un bilan du nombre de communes impactées par communauté de communes et fera une proposition du nombre de représentants à retenir pour chacune d'elles.

Un courrier sera ensuite envoyé à chaque communauté de communes pour leur demander de désigner le nombre d'élus prévu pour les représenter à la CLI de Dampierre.

3. Organisation à mettre en place pour définir l'avis de la CLI sur le nouveau PPI

Le projet de nouveau PPI, sur un rayon de 20 km, devrait être prochainement transmis pour avis à la CLI par la préfecture. La CLI disposera alors d'un délai déterminé pour rendre son avis sur ce projet.

Lors des précédentes sollicitations d'avis de la CLI, la rédaction de l'avis se faisait lors d'une réunion de bureau.

La question est posée de savoir s'il faut élargir cette réunion aux membres de la CLI volontaires pour participer à ce travail.

Par souci d'efficacité, et vu les délais probablement contraints pour remettre l'avis, il est plutôt convenu d'envoyer le projet de PPI à tous les membres de la CLI en leur demandant de faire remonter leurs remarques au bureau. Une réunion de bureau spécifique sera ensuite organisée pour étudier les différents retours des membres et émettre l'avis final de la CLI.

Afin de s'organiser au mieux, Maud MICHEL prendra contact avec la préfecture pour leur demander dans quels délais le projet de PPI sera envoyé à la CLI, et de combien de temps elle disposera pour remettre son avis.

4. Préparation de la réunion publique du 12/10/2018

L'auditorium de Dampierre n'étant pas disponible le 12 octobre, la salle Ballot à Ouzouer-sur-Loire a été réservée à partir de 18h pour cette réunion publique.

Il était envisagé d'aborder 2 thèmes lors de cette réunion :

- la concertation autour des VD4-900
- l'élargissement du PPI à un rayon de 20 km

Afin de ne pas surcharger cette réunion, et étant donné que les 2 thèmes n'ont pas de lien l'un avec l'autre, il est décidé de découpler les 2 thèmes en 2 réunions publiques distinctes.

Il est convenu de traiter le thème de la VD4-900 lors de la réunion du 12 octobre, dans la mesure où les acteurs concernés ont déjà été prévenus par Aurélie FOLLENFANT. Les 2 garantes de la Commission nationale du débat public ont également été prévenues et sont disponibles à cette date.

La CLI de Dampierre serait ainsi la première à organiser une réunion publique de concertation sur la VD4-900.

Une seconde réunion publique sera organisée en décembre (idéalement le 10, 11 ou 14 décembre, dates auxquelles le directeur du CNPE est disponible), pour traiter de la question de l'élargissement du PPI. Maud MICHEL se rapprochera de la préfecture pour voir si une de ces dates leur convient.

La trame nationale pour la réunion de concertation sur la VD4-900 prévoit une durée de 2h30, avec 2 séquences d'échanges avec la salle au moment des présentations « plénières », puis des tables rondes. Il est décidé de se caler sur une durée de 2h pour le 12 octobre, soit de 18h30 à 20h30, et de faire une seule séquence d'échanges à la fin des présentations plénières (avant les tables rondes).

Un modérateur est prévu au niveau national : c'est le cabinet C&S Conseils qui sera chargé d'animer la réunion et les tables rondes. Il conviendra de contacter ce cabinet (Mme Claude CHARDONNET) pour connaître le nom de l'interlocuteur auquel s'adresser.

Aurélie FOLLENFANT fera un message à tous les acteurs concernés (EDF national et local, garantes, ASN) pour leur confirmer la date de la réunion publique. Il est convenu de mettre Yves LHEUREUX de l'ANCCLI (yveslheureux@me.com) en copie de tous les mails échangés au sujet de l'organisation de la concertation VD4-900.

Il est également convenu d'organiser une réunion audio début octobre avec l'ensemble des personnes concernées pour bien caler l'organisation de cette réunion et déterminer le « qui fait quoi ».

Maud MICHEL se charge de demander une prestation pour le café d'accueil. Aurélie FOLLENFANT propose également de fournir des packs d'eau pour mettre sur les tables. Maud MICHEL demandera à la commune d'Ouzouer-sur-Loire d'installer des tables rondes dans la salle Ballot.

Pour les tables rondes, 15 thèmes seront prédéfinis au niveau national (ces thèmes seront divulgués lors de la conférence de presse du 06 septembre). Il conviendra de choisir 5 thèmes parmi ces 15 comme questions à traiter au niveau des tables rondes.

Chaque table ronde sera autonome et désignera un rapporteur parmi les personnes autour de la table, qui sera chargé de faire une présentation en plénière des propositions du groupe.

Parmi les actions proposées aux CLI pour la concertation sur les VD4-900, en plus de la réunion publique, figurent notamment la présence sur des marchés, le partenariat avec des

établissements d'enseignement, la tenue d'atelier dédiés. Pour la CLI de Dampierre, en plus de la réunion publique du 12 octobre, il est retenu la possibilité d'aller sur certains marchés et de se rapprocher de certains établissements d'enseignement. La proposition d'organiser des ateliers n'est en revanche pas retenue.

Il n'est pas non plus prévu d'organiser une conférence de presse d'ouverture sur ce thème au niveau local.

En matière de communication, il est convenu de faire une annonce dans les médias locaux : la République du Centre, le Journal de Gien, France Bleu, France 3, le Berry républicain, l'Eclaireur du Gâtinais.

Des documents de communication seront proposés au niveau national : ces documents seront joints ou serviront de trame pour la communication prévue par le Conseil départemental pour cette réunion publique (il est prévu, comme pour les années passées, d'éditer des flyers et des affiches, et de demander aux communes de relayer l'information via leurs propres outils de communication).

Le site Internet de la CLI est actuellement indisponible, le temps que les pages de l'ancien site soient réintégrées au nouveau site www.loiret.fr qui héberge le site de la CLI. Maud MICHEL a fait parvenir au service Communication du Conseil départemental l'ensemble des pages à intégrer. Elle insistera auprès de ses collègues pour que le nouveau site soit à accessible avant la réunion du 12 octobre.

Un relais de cette information sera fait également via les comptes Twitter d'EDF et du Conseil départemental, et un article sera inséré dans la lettre mensuelle d'EDF.

EDF propose également d'élargir la communication vers 2 associations d'industriels : l'association PEREN et le MEPAG (Mouvement des Entreprises du Pays Giennois). Cette proposition est retenue par le bureau.

5. Point sur les avancées de l'organisation de la réunion inter-CLI

L'ASN a indiqué qu'elle pouvait prendre en charge le coût des repas pour l'ensemble des participants.

Les communes de Meung-sur-Loire et de Saint-Laurent-des-Eaux sont d'accord pour prêter un lieu gratuitement pour cette conférence. Il est décidé d'organiser la conférence sur la commune de Meung-sur-Loire.

L'ASN, l'IRSN et l'ANCCLI (M. CAUSSADE) ont donné leur accord de principe pour faire des interventions lors de la conférence.

Il reste des points à caler pour l'organisation : date, ordre du jour précis, nom des intervenants, durée des interventions, communication... Tous ces points seront tranchés lors de la prochaine réunion préparatoire prévue le 11 octobre prochain à Orléans.

6. Point sur la formation sur les déchets du 24/09/2018

14 membres de la CLI se sont inscrits pour cette formation, dont 5 membres du bureau. La formation aura lieu le 24 septembre de 10h à 11h30 au CNPE de Dampierre (CIP).

Le projet de contenu de la formation a été transmis pour avis à Alain FOURCAULT par Aurélie FOLLENFANT.

7. Retour sur la réunion du 26/06/2018 relative au dialogue technique VD4-900

Il s'agissait de la 10^e réunion du groupe de travail dédié à cette question (travail commencé en avril 2014).

Parmi les sujets traités lors de ces réunions figurent : le noyau dur Fukushima, les options de sûreté, l'échéance à 40 ans des réacteurs...

Il est prévu un phasage des travaux en 2 temps :

- Les travaux liés à la sûreté seront réalisés au cours de la VD4. Les rapports soumis à enquête publique contiendront donc un certain nombre de travaux à venir (pas encore réalisés)
- Les modifications orientées « exploitation » seront réalisées jusqu'à 4 ans après la VD4

EDF rappelle qu'à chaque réexamen périodique des réacteurs, l'ASN demande que le niveau de sûreté soit amélioré pour se rapprocher des meilleurs niveaux existants, le niveau de sûreté de l'EPR étant la référence actuellement.

8. Points divers

✓ Remplacement de Cédric OULES (CFTC) au sein du bureau

Cédric OULES a fait savoir qu'il démissionnait de son poste et donc de son mandat au sein de la CFTC. Il convient donc de trouver un nouveau membre pour représenter le collège des syndicats au niveau du bureau.

Il est convenu d'envoyer dans un premier temps un courrier à la CFTC pour leur demander de nommer un remplaçant à Cédric OULES.

✓ Conférence des CLI

L'ASN a envoyé un courrier aux CLI pour leur demander si elles sont volontaires pour intervenir lors de la prochaine conférence des CLI organisée le 7 novembre prochain. L'objectif est de présenter les actions menées par les CLI en leur donnant la parole, afin de leur donner une meilleure visibilité lors de ces conférences.

Concernant Dampierre, plusieurs sujets pourraient être présentés : le projet de conférence inter-CLI du Val de Loire ou la réunion publique sur VD4-900.

Compte tenu de la charge de travail actuelle pour la CLI, les membres du bureau préfèrent ne pas participer à ces interventions cette année, et prévoir plutôt pour 2019 un retour sur la conférence inter-CLI qui se sera tenue en début d'année.

Prochaines réunions de bureau :

- Une réunion de travail sur l'avis de la CLI sur le nouveau PPI : en novembre (sauf les 6 et 7 et la semaine du 12 au 22), sous réserve de la date limite de remise de l'avis imposé par la préfecture
- Une réunion en janvier 2019 (2^e quinzaine), pour préparer notamment la première réunion plénière de 2019 (à caler en février 2019)

Prochaine réunion de la CLI (réunion publique) :

**Le vendredi 12 octobre 2018 de 18h30 à 20h30
à Ouzouer-sur-Loire (salle Ballot)**